



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



A l'ensemble des arbitres
du District Dordogne Périgord

Nos réfs : PA24-2024/2025-012

Objet : Rappel général

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'avec Benjamin HAUTIER, nous sommes dans l'obligation de vous faire divers rappels relatifs à votre fonction d'arbitre officiel.

Depuis le début de ma prise de fonction, je n'ai cessé de défendre les arbitres en ayant rapidement pris des décisions fortes :

- Signature de la convention avec les procureurs de Bergerac et Périgueux, dont la dernière remontait à 2015,
- Versement des indemnités sous 30 jours maximum, et le plus souvent même dans les 7 jours qui suivent la rencontre,
- Maintien des indemnités, les plus hautes de toute la LFNA,
- Investissement pour le Pôle Arbitrage sur du matériel pédagogique (caméra Véo, drapeaux de touches pour les stages, cartons d'arbitrage, etc).
- Autorisation donnée à la Commission de Discipline de sanctionner les mauvais comportements envers les officiels, avec application des barèmes aggravés de la LFNA (exemple en novembre 2024 : un président de club suspendu 11 mois pour propos et menaces envers officiel dans son vestiaire).

Cependant, de nombreuses dérives depuis le début de saison sont constatées, dont vous êtes directement les auteurs :

- Feuille de match : Score inversé, cartons mis aux mauvais joueurs, etc...
- Rapport d'après-match : Absence de rapport sur une exclusion directe, non utilisation de l'espace officiel pour la saisie du rapport, non vérification des motifs d'exclusion, non vérification des cartons vert Attitude + liés au Fair Play, etc.
- Les rapports d'exclusion manquent de précisions et donne l'objet à des demandes de rapport complémentaire de la Commission de Discipline,
- Lors d'un match non joué pour X raisons (météo, absence équipe) : Absence de rapport d'après-match au secrétariat,
- Arbitre assistant mineur : Non respect des règlements, en faisant officier à vos côtés des mineurs de moins de 16 ans (interdit sauf en U13), sans autorisation parentale,

Tout ceci a des conséquences comme, par exemple, des joueurs de clubs se retrouvant suspendus alors qu'ils n'ont pas reçu de carton, l'intervention manuelle des administratifs du District pour "réparer" les erreurs de saisie de la FMI, et j'en passe.

Bien évidemment, les capitaines ont leur part de responsabilité, mais la première erreur sur la FMI reste la vôtre, car vous êtes les seuls "rédacteurs" à agir sur la tablette FMI.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Malgré ma volonté de vous défendre je ne peux défendre l'indéfendable.

Un arbitre ayant tenu des propos insultants sur les réseaux sociaux envers le district a été sanctionné de 11 mois ferme de suspension par décision de la Commission de Discipline,

Un arbitre ayant falsifié une feuille de match en retirant des cartons de la FMI fait l'objet d'une instruction, avec une possible lourde sanction, là aussi sur décision de la Commission de Discipline,

Enfin, un arbitre ayant trop souvent été l'auteur d'erreurs de saisie sur la FMI a reçu une amende financière débitée au compte du club qu'il couvre,

Ces trois décisions, récentes, je les confirme et je les valide totalement, de même que le Pôle Arbitrage piloté par Benjamin HAUTIER est en total accord avec celles-ci.

Ce courrier, qui peut faire office "d'alerte", a pour but de vous faire prendre conscience que nous avons besoin de votre collaboration pour faciliter la vie de chacun des acteurs, vous, les clubs, les bénévoles des commissions, ainsi que les salariés.

Nous savons pouvoir compter sur vous et une application stricte des consignes et des procédures administratives.

Respectueuses salutations,

Jonathan BLONDY
Président du District

Benjamin HAUTIER
Responsable du Pôle Arbitrage